

Pistes d'action et revendications pour améliorer la santé et le bien-être des femmes en Estrie







CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux personnes impliquées et aux organisations ayant généreusement contribué à ce projet et à l'élaboration de ces revendications. Leurs expériences et leurs conseils les ont assurément bonifiées.

Participation des groupes membres de CAFE

Jocelyne Sauvé Comité Condition des femmes de l'AREQ – Estrie

Karianne Sauvé Centre des femmes de Memphrémagog

Mariame Cissé Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE) – Comité Femmes

Sarah Laplante Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME)

Rédaction

Shirley Germain, Laurence Morin et Marie-Danielle Larocque (CAFE)

Révision linguistique

Jade Préfontaine

Mise en page et graphisme

Dolorès Lemoyne

Droits de reproduction

©CAFE, 2023

ISBN 978-2-9809129-4-8 (version numérique PDF) ISBN 978-2-9809129-3-1 (version imprimée) Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023 Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023

La reproduction et l'utilisation, en tout ou en partie, de ce document doivent en indiquer la source de la façon suivante : Germain, Shirley, Laurence Morin et Marie-Danielle Larocque. 2023. « Le logement : pistes d'action et revendications pour améliorer la santé et le bien-être des femmes en Estrie. » Sherbrooke :ConcertAction Femmes Estrie. 16 p.

Table des matières

Préambule	4
Alerte à la vigilance	5
Pistes d'action	6
Nos revendications	7
Revendication 1	7
Revendication 2	8
Revendication 3	9
Revendication 4	10
Revendication 5	10
Revendication 6	12
Revendication 7	14
Nos revendications en résumé	15

PRÉAMBULE

En 2022, ConcertAction Femmes Estrie (CAFE) a fait appel au Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) pour recenser les informations disponibles concernant le logement comme déterminant de la santé et de les structurer de façon à montrer l'impact que peut avoir le logement sur d'autres déterminants de la santé et du bien-être des femmes (pauvreté, santé physique et mentale, violences sexuelles et conjugales). Des groupes populationnels de femmes ont aussi été ciblés afin de documenter leurs réalités spécifiques : les femmes aînées, les femmes en situation de handicap, les femmes immigrantes et racisées, les femmes autochtones vivant hors communauté de même que les personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité de genre. Avec une approche féministe intersectionnelle, ce premier document permet à CAFE de faire connaître ses revendications dans la présente publication.

Référence suggérée

Seery, Annabelle, Louise Lemire et Laurence Charleston. 2022. « Le logement : un levier pour améliorer la santé et le bien-être des femmes en Estrie. » Document déposé à ConcertAction Femmes Estrie par le Centre de recherche sociale appliquée, 28 p.

Consulter le document

concertactionfemmesestrie.org/realisations/pasbef

Ce travail est rendu possible grâce au financement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du gouvernement du Québec, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en santé et bien-être des femmes (PASBEF) 2020-2024.



ALERTE À LA VIGILANCE

Encore plus de femmes qu'avant vivent des difficultés lorsque la question du logement est abordée; que ce soit au niveau de son accessibilité, de son coût exorbitant, de réparations majeures, de sa localisation dans un quartier éloigné ou tout simplement par le manque de chambres disponibles pour répondre aux besoins de la famille. La crise du logement qui s'intensifie chaque année creuse le fossé des inégalités sociales et épuise les ressources collectives des populations les plus précarisées. Les violences augmentent, dont les violences envers les femmes et les féminicides. Pourtant, le filet social continue à s'amincir.

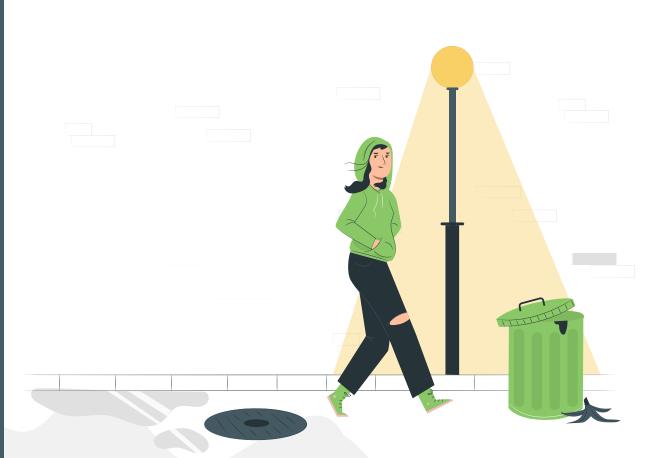
En tant que Table de concertation régionale de défense des droits des femmes, nous sonnons l'alerte!

- Quelle est notre responsabilité sociale envers une femme qui retourne dans une situation de violence conjugale parce que les ressources d'aide à moyen terme sont combles et que les logements sociaux dont le prix du loyer respecte son budget ne sont pas disponibles?
- Quelle est notre responsabilité sociale envers une femme en situation de handicap vivant du harcèlement de la part du concierge de son immeuble qui ne peut pas déménager parce que les logements adaptés disponibles sont cruellement manquants?
- Quelle est notre responsabilité sociale envers une femme aînée lesbienne qui doit taire son orientation sexuelle lorsqu'elle déménage dans une résidence puisqu'elle y vit de la lesbophobie et de la transphobie?
- Quelle est notre responsabilité sociale envers toutes ces femmes, ces hommes, ces personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, qui acceptent une hausse abusive du coût de leur loyer par peur de représailles de la part de leur propriétaire ou pire, pour faire cesser des situations de harcèlement ou de violence de leur part?

PISTES D'ACTION

Outre les revendications qui suivent, nous invitons le lectorat à porter une attention particulière à :

- 1. Documenter davantage les enjeux des jeunes femmes et des femmes aînées des territoires ruraux de la région. Cet enjeu semble très peu documenté au Québec, plus particulièrement en Estrie;
- 2. Répertorier les besoins et les réalités des femmes vivant à la croisée des oppressions en ce qui a trait au logement, dans une perspective de prévention et d'action;
- 3. Sensibiliser les gestionnaires, les fonctionnaires et les personnes intervenantes à propos des discriminations vécues quant à l'accessibilité au logement par les différents groupes vivant à la croisée des oppressions (ex. : les femmes issues de l'immigration ou racisées par la société, les femmes en situation de handicap, les femmes autochtones, les personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité de genre, etc.).



Nos revendications

REVENDICATION 1

Appliquer systématiquement l'analyse intersectionnelle et différenciée selon les genres (ADG+) aux différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes, de services, de mesures, d'orientations, de budgets ou de tout autre projet, incluant la collecte de données, la description de la problématique, l'analyse, le suivi et l'évaluation.



Source d'inspiration: Institut canadien de recherches sur les femmes - ICREF (2021). « Intersectionnalité féministe. » Ottawa : ON Institut canadien de recherches sur les femmes. ISBN pour cette publication : 978-1-77483-001-7. [En ligne] https://bit.ly/3HOKkvr

Analyse féministe intersectionnelle

« C'est un concept qui sert à analyser comment les différents systèmes d'oppression s'additionnent et se croisent mutuellement. L'intersectionnalité nous aide à prendre conscience que la discrimination est souvent composée de plusieurs facteurs conjugués. C'est une analyse politique qui vise à déconstruire la vision homogène d'un groupe et ne pas hiérarchiser les oppressions. L'ADG+ est émancipatrice et porteuse d'espoir! »

L'ADG+ s'utilise autant lorsqu'il est question des enjeux de logement, de santé, de sécurité ou de mobilité.

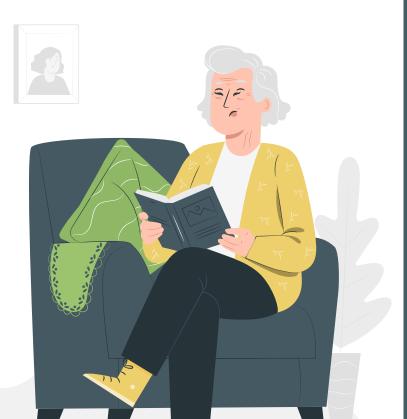
Intégrer les **principes d'accessibilité universelle** et d'**ADG+** à une **Politique provinciale en habitation** pour :

- Garantir aux femmes le développement de logements sociaux et communautaires sécuritaires et universellement accessibles;
- Assurer l'accessibilité universelle des nouveaux immeubles, assurer que des rénovations soient faites dans le même sens pour les logements sociaux et communautaires déjà construits et offrir une incitation à faire la même chose au plan du parc locatif privé;
- Procéder à la réalisation, à la diffusion et à la mise à jour annuelle d'une recension de l'ensemble des unités de logement social, communautaire et abordable qui sont accessibles, adaptables ou adaptées, en collaboration avec les villes, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), les offices municipaux d'habitation (OMH) et leurs partenaires communautaires;
- Assurer une mixité des logements sociaux et communautaires favorisant les liens intergénérationnels, la diversité culturelle, la diversité sexuelle et la pluralité de genre, etc.;
- Encourager les propriétaires de logements privés à conserver les logements déjà adaptés lors du décès ou du déménagement de la personne locataire et à réserver ces logements pour d'autres futures personnes locataires en situation de handicap.



Assurer un nombre suffisant de logements sociaux et communautaires sécuritaires et adaptés aux besoins des femmes de toutes les régions, en plus de :

- Favoriser la construction de logements sociaux pour les familles nombreuses et pour les personnes 2SLGBTQIA+, notamment pour les femmes aînées;
- Augmenter l'offre de logements sociaux dans les milieux ruraux et semiruraux en adéquation avec l'offre de services et de transport présente, ou qui favorisera le développement de celle-ci, notamment pour répondre aux besoins des femmes cheffes de famille et des femmes aînées:
- Garantir aux femmes autochtones, à leurs proches et à leur famille élargie l'accès à des logements sociaux sécuritaires, exempts de discrimination, accessibles et salubres, adaptés à leurs réalités et à leurs besoins, qu'elles auront elles-mêmes déterminés;
- Offrir des logements sociaux et communautaires supervisés pour les femmes rencontrant des difficultés spécifiques, comme de l'itinérance cachée, de l'abandon scolaire ou des défis en santé mentale:
- Assurer la stabilité de logements et de services continus pour les femmes quittant des services de soins en santé mentale, des services de protection de l'enfance, des services correctionnels ou toute autre ressource de soins et ayant ce besoin;
- Soutenir financièrement les initiatives de logements temporaires d'urgence.



Instaurer des aides financières, des mesures de contrôle et des mesures de préservation des logements privés abordables et accessibles. Par exemple :

- · Instaurer un registre national obligatoire des loyers;
- Inciter les villes et municipalités à se doter d'une politique d'habitation et d'un code du logement;
- Garantir un contrôle règlementé du coût des loyers et des services des résidences privées pour personnes aînées (RPA).

REVENDICATION 5

Prévenir et dénoncer les discriminations et les violences vécues par les femmes dans les logements sociaux, communautaires et privés, particulièrement par celles vivant à la croisée des oppressions et sensibiliser la population à celles-ci, notamment par ces moyens :

- Former adéquatement les personnes intervenantes, gestionnaires d'immeubles, fonctionnaires ou personnes-ressources à propos :
 - Des réalités des femmes autochtones et des autres personnes autochtones, à partir de formations développées par elles-mêmes, traitant de racisme et de colonialisme;
 - De l'intervention féministe intersectionnelle ainsi que du parcours spécifique des femmes de la neurodiversité, des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir ou des femmes judiciarisées;
 - > Des réalités des personnes des communautés 2SLGBTQIA+1;
 - Du vécu des femmes immigrantes, migrantes, sans statut ou racisées par la société;



¹ 2SLGBTQIA+ est un acronyme qui signifie **b**ispirituel.les (2S), **l**esbiennes, **g**ais, **b**isexuel.les, **t**ransgenres, **q**ueer ou en **q**uestionnement, **i**ntersexué.es, **a**sexué.es et diverses orientations sexuelles et identités de genre.

- Établir des mécanismes de partage d'information à destination des femmes en situation de handicap concernant les programmes et les subventions disponibles en matière de logement;
- Adapter la diffusion et l'offre de services pour que les femmes racisées par la société et issues de l'immigration aient davantage accès à des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté ou victimes de violence (ex. : traduction, pictogrammes, maisons pour femmes immigrantes, etc.);
- Instaurer un programme d'aide pour financer l'accessibilité des bâtiments et des services de ressources d'urgence qui accueillent des femmes en difficulté et leurs enfants (rénovation, formation, service d'interprétariat, accompagnement, transport, etc.). On parle notamment de maisons d'hébergement de 1^{re} et 2^e étape et de centres de femmes;
- Fournir les sommes supplémentaires qui permettent de financer adéquatement les services dans les nouvelles maisons de deuxième étape, indexer le budget de celles qui sont déjà financées, assurer une indexation au coût de la vie chaque année et effectuer une révision à la hausse de ce financement;
- Développer une entente avec les offices municipaux d'habitation (OMH) afin qu'il y ait des parcs d'habitations à loyer modique (HLM) réservés aux femmes qui vivent de la violence, selon le type de violence subie (lieux confidentiels pour assurer la sécurité de ces femmes – notamment en ce qui a trait aux violences basées sur l'honneur).

Violences basées sur l'honneur

« Les crimes d'honneur sont des actes de violence, le plus souvent des meurtres, commis par les membres masculins d'une famille à l'encontre de ses membres féminins, lorsqu'ils sont perçus comme cause de déshonneur pour la famille tout entière. Une femme peut être la cible d'individus au sein de sa propre famille pour des motifs divers, comprenant : le refus de participer à un mariage arrangé, le refus des faveurs sexuelles, la tentative de divorce que ce soit dans le cadre de la violence conjugale exercée par son mari ou dans un contexte avéré d'adultère. »

Source : Human Rights Watch (2001). *Item 12 - Integration of the human rights of women and the gender perspective: Violence Against Women and "Honor" Crimes.* [En ligne] https://bit.ly/3GBhy0r

Améliorer le revenu des femmes, particulièrement de celles vivant à la croisée de plusieurs oppressions, c'est-à-dire :

- Reconnaître le travail invisible des femmes, par une série de mesures structurantes proposées par les groupes féministes ayant cette expertise (AFÉAS, AQDR, Groupe des 13, Collectif 8 mars, etc.);
- Augmenter le salaire minimum à 18\$ par heure dès maintenant, et le plus rapidement possible à 20\$ par heure;
- Hausser les revenus des femmes aînées, tant au niveau provincial que fédéral, pour leur garantir une sortie de la pauvreté;
- Assurer que les mesures de lutte à la pauvreté garantissent l'accessibilité aux logements et au transport, de même qu'à la sécurité alimentaire;
- Rehausser substantiellement et indexer annuellement le financement du Programme d'adaptation de domicile (PAD);
- Verser une aide financière supplémentaire aux femmes qui quittent une maison d'aide et d'hébergement (1^{re} ou 2^e étape), une autre ressource d'aide ou directement une situation de violence, pour leur permettre de se réinstaller dans un logement, notamment en frais de déménagement, d'entreposage, de gardiennage d'animaux, de transport, etc.



Le travail invisible, c'est quoi?

- « Le travail invisible comprend :
- les tâches réalisées par les personnes proches aidantes (tâches domestiques, soins, services et soutien psychologique offerts aux proches malades, âgé.es, en perte d'autonomie ou avec des besoins particuliers - dont les enfants);
- les responsabilités prises dans le contexte familial (tâches domestiques, planification, soins);
- le travail accompli comme bénévole, militante, en soutien à une entreprise familiale (du ou de la conjoint.e), ou encore lors de stages non-rémunérés.

Ce travail est majoritairement effectué par les femmes, ce qui les pénalise dans leur épanouissement personnel, professionnel, social et économique. Ce déséquilibre augmente leur risque de se retrouver en situation de précarité et de pauvreté. Il demeure à ce jour non-reconnu et [tenu] pour acquis par les proches, la société et les institutions politiques. Cette non-reconnaissance et sa répartition non équitable perpétuent et renforcent les inégalités de genres dans notre société.

La reconnaissance et la valorisation sociale, économique et politique du travail invisible demeurent un enjeu central pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes. »

Source : « AFÉAS. Fiche info. Le travail invisible: Introduction » [En ligne] https://bit.ly/43sqKy4

Opérer un virage majeur de paradigme culturel et social vers la prévention, dont le maintien à domicile est le cœur et qui passe par une priorisation du financement des soins et des services à domicile, en ce qui a trait à la qualité de vie des personnes aînées.

- Offrir davantage de services de proximité; par exemple avec des personnes intervenantes de guartier mandaté.es par le CSSS-IUGS.
 - Ce type de service favorise l'accès physique aux soins puisque la distance géographique représente une barrière économique pour les femmes qui n'ont pas les moyens de se déplacer. De plus, la présence de personnes intervenantes de quartier encourage le développement de liens de confiance, ainsi qu'une continuité dans les suivis.
- Évaluer les impacts des décisions politiques qui sont prises en fonction du genre des personnes aînées.
 - L'espérance de vie des femmes est plus élevée. Toutefois, celles-ci vivent plus souvent seules, avec des moyens plus faibles que ceux des hommes et sont très souvent elles-mêmes des aidantes pour un membre de leur famille.

Le maintien à domicile des personnes aînées

« Dans une optique de finances publiques, le maintien à domicile est nettement moins onéreux que l'hébergement et l'institutionnalisation. Mais en plus de permettre de réaliser des économies, ce qui n'est pas toujours le cas avec les politiques de rationalisation des finances publiques, le maintien à domicile donne de meilleurs résultats en matière de santé, de qualité de vie, de renforcement de l'autonomie, tout en répondant aux désirs des personnes âgées qui, très majoritairement, veulent rester à la maison. Le maintien à domicile, rappelons-le, protège également mieux les personnes âgées des ravages d'une pandémie. »

Nos revendications en résumé

- 1. Appliquer systématiquement l'analyse intersectionnelle et différenciée selon les genres (ADG+) aux différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes, de services, de mesures, d'orientations, de budgets ou de tout autre projet, incluant la collecte de données, la description de la problématique, l'analyse, le suivi et l'évaluation.
- **2. Intégrer** les principes d'accessibilité universelle et d'ADG+ à une Politique provinciale en habitation.
- **3. Assurer** un nombre suffisant de logements sociaux et communautaires sécuritaires et adaptés aux besoins des femmes de toutes les régions.
- **4. Instaurer** des aides financières, des mesures de contrôle et des mesures de préservation des logements privés abordables et accessibles.
- 5. Prévenir et dénoncer les discriminations et les violences vécues par les femmes dans les logements sociaux, communautaires et privés, particulièrement par celles vivant à la croisée des oppressions et sensibiliser la population à celles-ci.
- **6. Améliorer** le revenu des femmes, particulièrement celles vivant à la croisée de plusieurs oppressions.

7. Opérer un virage majeur de paradigme culturel et social vers la prévention, dont le maintien à domicile est le cœur et qui passe par une priorisation du financement des soins et des services à domicile, en ce qui a trait à la qualité de vie des personnes aînées.





ConcertAction Femmes Estrie

187, rue Laurier, bureau 301 Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

819 563-1987

info@concertactionfemmesestrie.org/ concertactionfemmesestrie.org/